ALFRED REBOUX

ARONNEMENTS .

rcoing: Trois mois. . 13.50 Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,

Le prix des Abonnements est payable - Tout abonnement co jusqu'à réception d'avis contraire.

MONITEUR POLITIQUE. INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Réclames: » . . . 30 c.
Faits divers: » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonn
ments d'annonces. Les abonnements et les annonces son reques à Roubaic, au bureau du journal, à Lille, chez M. Quanna, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. Havas, Lautta Et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Vicoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Oppice de Publicité.

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSDREMONS:

la ligne. . .

ROUBAIX, le 23 Janvier 1880

SOUSCRIPTION OUVERTE DANS LES BUREAUX DU Journal de Roubaix POUR LES

PAUVRES DE ROUBAIX

Hiver de 1879-1880

DIXSEPTIEME LISTE Produit d'une partie de Pouf. . 5 fr. Frédéric et Ernest Almstedt. . 1 50 Total des listes publiées :

76.691,42

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	23 JANV. 22 JANV.
3 0/0 3 0/0 amortissable 4 1/2 0/0 Emprunts 5 0/0	81 85 ./. 81 90 ./. 83 35 ./ 83 50 ./. 114 85 114 50 ./. 116 90 ./. 116 85 ./.
Service particulier	23 JANV. 22 JANV.
Act. Banque de France	3205 00 3240 00

1170 00 720 00 777 00 1500 00 865 00 761 00 193/4 865 00 768 00 . Banq. ottom. (anc. Banq. ottom. (nouv. Londres court. . . . Créd. Mob. (act. nouv.

DEPECHES COMMERCIALES New-York, 23 janvier. Change sur Londres, 4,81 75; change sur

Paris, 5,20 50; 100. Café good fair, (la livre) 15 5/8, 15 7/8. Café good Cargoes, (la livre), 16 1/4, 16 1/2.

Dépèches de MM. Schlagdenhamffen et Ce eprésentés à Roubaix par M. Bulteau-Gry-

Havre, 23 janvier. Marché calme mais raffermissant. Liverpool, 23 janvier. Ventes 8,000 b. Marché ferme. New-York, 23 janvier.

Coton, 12 5/8.
Recettes 131,000 b,
New-Orléans low-middling
Savannah

BULLETIN DU JOUR

Il ne faut pas que les préoccupations de la politique nous fassent oublier les grands intérêts économiques qui vont se débattre à la tribune. On sait, en effet, que c'est lundi prochain que la discussion du tarif général des doua-nes doit s'ouvrir à la Chambre. Après tant d'ajournements successifs, nous touchons donc à l'heure de la solution si impatiernment attendue par nos populations industrielles et agricoles. Nos libre-échangistes qui se sentent menacés dans le maintien de leurs funestes théories, s'agitent autour de nos députés et de nos sénateurs pour les gagner à leur cause et leur faire abandonner celle de notre travail national.

Heureusement, que de leur côté, les défenseurs de notre travail national ne s'endorment pas dans une fausse sécurité et qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour déjouer les intrigues de leurs adversaires. Ainsi nous apprenons avec plaisir que les délégués de Lille, de Roubaix, de Tourcoing, de Rouen, d'Amiens, d'El-beuf, de Tarare, de Roaune et de nos

autres grands centres industriels doivent être présentés vendredi matin, par M. Testelin, sénateur du Nord à M. de Freycinet, président du Conseil

des ministres.

Indépendamment de cette démarche, faite pour éclaircir le gouvernement sur les véritables intérêts du pays, les délégués de nos chambres de com-merce et de nos principales industries doivent se réunir lundi, à Paris pour formuler un ensemble de résolutions qui seront soumises à l'examen de nos ssemblées législatives. Dans cette réuassembles legislatives d'alles des les branches importantes, celles du coton, de la laine, du lin, du chanyre, du fer, de l'acier, de la quincaillerie, des pro-duits chimiques et enfin de la marine marchande et de l'agriculture. La convocation de cette assemblée, est faite au nom des ports de Marseille, de Cette, de Bordeaux, de Nantes, de Saint-Malô, du Havre, de Dieppe, de Saint-Maio, du havre, de Dieppe, de Fécamp et de Dunkerque; au nom des comités industriels de Lille, de Rou-baix, de Tourcoing, d'Armentières, d'Abbeville, de Rouen, d'Elbeuf, de Louviers, de Saint-Quentin, de Sedan, de Bolbec, d'Yvetot, d'Epinal, de Be sencon, de Remiremont, de Saint-Dié, de Saint-Dizier, d'Orléans, de Tours, de Flers, de Condé-sur-Noireau, d'Angers, de Toulouse, de Mazamet, en un mot, de soixante-neuf chambres de commerce et chambres consultatives, auxquelles il faut ajouter les comités métallurgistes et houillers de Saint-

Etienne. Voilà bientôt vingt ans que le libreéchange a été inauguré par la politi-que impériale : on a pu le juger à l'œuvre, c'est sa mise en vigueur qui a réduit notre industrie nationale à l'état de détresse dans lequel elle se débat aujourd'hui. Encore quelques années de ce régime funeste et nos protecteurs qui ne se sont soutenus jusqu'à présent qu'à grands renforts de sacrifices, se verraient forcés de renoncer à la lutte ruineuse qu'ils soutiennent contre la concurrence étrangère. Ce n'est pas seulement la fortune de nos chefs d'industrie qui est en jeu, c'est le pain des millions d'ou-vriers qu'ils font vivre; il est impos-sible que le Chembers prises président sible que la Chambre puisse résister à ces graves considérations.

LES OBSÈQUES DE M. JULES FAVRE

Les obsèques de M. Jules Favre avaient amené à Versailles une foule considérable appartenant au barreau, à la magistrature, au monde parlementaire et diplomatique.
Tous les grands corps de l'Etat y étaient représentés

La députation sénatoriale chargée d'assisteraux obsèques était au grand complet. Elle se composait de MM. Pelletan, viceprésident ; Mazeau et Barne, secrétaires ; Denormandie, Delbreil, comte de Douhet, comte de Tréville, de Voisins-I avernière, Desmazes, de Gavardie, Grandperret. Oudet, Béraldi, colonel de Chadois, Molens, Scheurer-Kestner, Roy de Loulay, Pajot, Roger Marvaise, Espinasse, Thurel, comte Desbassayns de Richemont, Jules Lebiche (Manche). Adam, amiral baron de La Roncière Le Noury, Palotte, Peyrat et Foubert, sona-

Le deuil était conduit par le fils de Jules Favre, par M. Maritain, avocat, son gendre, et par M. Velten, son beau-frère.

Le corps avait été placé dans une bière en bois banc enveloppée par un cercueil de chène, sur le plateau supérieur du quel

quelle on lisait :

JULES FAVRE Né le 21 mars 1809 à Lyon Décédé à Versailles le 20 janvier 1880

Les avocats de la cour d'appel de Paris avaient décidé, dans une réunion tenue hier, que tous ceux qui voudraient se joindre aux membres du conseil de l'ordre se réuniraient au palais de justice de Versailles à midi et demi pour se rendre de là en corps à la maison mortuaire. On en comp-tait une centaine qui étaient venus rendre un hommage moins à l'homme politique qu'au grand orateur qui vient de mourir.

Nous renoncons à donner les noms des notabilités politiques qui avaient voulu accompagner le mort à sa dernière demeure Qu'il nous suffise de direque les deux tiers de la majorité républicaine des deux Chambres se trouvaient là réunis. Le président de la République s'y était fait représenter. La plus grande partie des membres du cabinet, ministres et sous-secretaires d'Etat assistaient aux obsèques.

La cérémonie religieuse avait un caractère tout intime. Elle a eu lieu à la maison mortuaire même et le plus grand nombre des personnes présentes n'a pu y assister Au cimetière, le pasteur protestant, M. Passat, le même précisément qui assista

Rossel à ses derniers moments, a prononcé une courte allocution. Selon la volonté ma nifestée, paraît-il, par le défunt, il n'a pas été prononcé de discours sur la tombe. L'inhumation a eu lieu dans un caveau très simple, construit en maçonnerie et recouvert d'une plaque de marbre portant la

même légende que celle de la plaque du cercueil et de plus un verset de la Bible. M. de Bismarck a, par télégramme, fait parvenir hier à Mme Jules Favre, l'expres sion de ses sentiments de condoléance.

On sait que la loi prescrit l'apposition des scellés sur les papiers des anciens minis-tres des affaires étrangères et agents diplomatiques décédés.

Les scellés portent sur les pièces confiées à leur garde et reçues par eux au cours de leur gestion, il a pour but de ne point laisser dégénérer, en propriété privée, des documents appartenant à l'Etat.

M. Jules Favre a été, on le sait, ministre des affaires étrangères.

En quittant son poste, ainsi que cela se pratique, un procès-verbai avait été dressé contenant une déclaration de M. Jules Favre qu'il ne gardait aucun original des pièces diplomatiques, et qu'il n'avait que des copies dont la nomenclature figurait au procès-verbal.

C'est pour opérer le recolement et l'inventaire de ces copies, que les scellés ont été apposés.

Délateurs et Révoqués

Nous vivons sous le régime des dé-

nonciateurs.
Députés républicains, journaux ré-Deputes republicains, journaux republicains, fonctionnaires, politiciens républicains, dénoncent sans trêve ni merci. La délation ne se cache plus, elle se produit au grand jour.

Ainsi, l'Avenir de la Vienne publie les lignes suivantes, dues à la plume

des lignes suivantes, dues à la plume de l'un de ses policiers cantonaux:

M. le juge de paix est réactionnaire-clérical; M. le percepteur est réactionnairebonapartiste; M. le conseiller d'arrondissement (faute d'adversaire; est réactionnairebonapartiste; M. le receveur d'euregistrement est réactionaire-légitimiste; MM. les
suppléants du juge de paix sont deux
ciéricaux de la plus belle eau; Mile la receveuse des postes regoit directement ses
ordres du presbytère; M. le brigadier de

était vissée une plaque de cuivre sur lagendarmerie est bonapartiste et antirepu-blicain militant ; tous les MM. gendarmes

blican militant; tous les mm. gendarmes ne le sout pas moins.

Dans la commune, M. le maire est bonapartiste; M. l'adjoint sera tout ce que voudra M. le maire; M. le conseillers municipaux sont des réactionnaires fiéffés; M. le curé... je n'ai pas besoin d'en parler.

En bien t guand tous ces gros bonnets sont ceci et cela, que diable voulez-vous que soient les facteurs et le garde chambêtre?

pètre?

Et pouvons-nous nous montrer hardiment républicairs, nous qui ne savons que
l'A BC, quand toutes les autorités se moquent de la tépublique.

Que les fonctionnaires ainsi dénoncés s'apprêtent à faire leurs malles!

A Poitiers, les dénonciations conte-nues dans les colonnes de l'Avenir de la Vienne ont amené la révocation de MM. de Fontaine de Resbecq. Dufour d'Astafort, etc., etc. C'est l'Avenir qui commande au préfet qui signale les suspects et désigne les bons à révoquer: telle est aujourd'hui la mission de la presse républicaine que, pour cette raison, la République française décore du nom de presse nationale. Mais les conservateurs du département de la Vienne ne perdront rien à la ré-

vocation de ces honorables magistrats.

MM. de Resbecq et Dufour d'Astafort viennent de se faire inscrire au bareau de Poitiers et se disposent à soutenir énergiquement tous les intérêts religieux et conservateurs.

UN FAIT HONTEUX

Sous ce titre, la Lanterne raconte avec indignation le fait de l'expulsion d'un sujet russe du territoire français :

d'un sujet russe du territoire français:

» Le crime de Pierre Alsissoff était d'avoir écrit, lui, sujet russe, une brochure
hostile à la politique d'Alexandre II.

» Non, dit la Lanterne, il est impossible
que ce fait soit vrai; ce serait une honte
pour la France si nos ministres avaient
commis un acte aussi odieux.

» Les fonctionnaires de la République se transformeraient en agents de police au ser-

vice du czar?

» Non; c'est impossible, et nous ne vouons pas y croire.

» Mais, si, par malheur, cette nouvelle est

» Mais, si, par mainour, cette nouvelle est vraie; si, continuant celle politique d'aplatissement devant la Russie inaugurée par M. Waddingion, le ministère actuel s'est fait l'exécuteur des vongeances du despote russe, nous espérons bien qu'il se trouvera, dans la Chambre, un député pour relever tout ce que cette conduite a d'humiliant pour la France. »

LETTRE DE PARIS de notre correspondant particulier

Paris, 22 janvier Le projet de M. Cazot relatif à la réforme de la magistrature, n'est pas bien accueilli par la majorité. Dans tous les groupes, il suscite des objec-tions graves qui peuvent se résumer en quelques mots; le projet est profondément impolitique. Ce qu'on lui re-proche ce n'est pas de diminuer le nombre des chambres dans certaines cours et dans certains tribunaux, ce n'est pas de réduire le nombre des magistrats dont la présence est néces-saire à la validité d'un arrêt ou d'un jugement, c'est la réduction qui priver trente-six circonscriptions électorales d'un tribunal qui alimente des avocats, des avoués, des huissiers, des commissaires-priseurs, qui donne la vie aux études de notaires et qui, par voie de déduction logique, est appelée à réagir sur le dévouement à la Répu-

blique de la masse des électeurs. Interrogez, en effet, tous les membres de la gauche, et ils vous répon-dront que les officiers ministériels des

influence prépondérante en matière d'élections et que le candidat qui les a contre lui est rarement le bien venu du suffrage universel. C'est donc dans la mise à la disposition de la réaction de 36 sièges de députés que se traduit le projet de M. Cazot. Et ce n'est pas tout : la suppression des tribunaux jugeant moins de cent affaires ayant pour conséquence inévitable l'application de la même mesure, dans un temps donné et certainement fort court, aux tribunaux jugeant moins de 150 ou de 200 affaires, il en résultera forcément une inquiétude consi dérable et en même temps une désaf-fection de la République dans nombre de circonscriptions.

En face de cette perspective, disent

les opposants des gauches, mieux vau-drait cent fois la suppression pure et simple de l'inamovibilité pendant un temps donné, qui permettrait au gouvernement de renouveler à sa guise le personnel de la magistrature assise mieux vaudrait cent fois également la restriction de toutes les cours et de tous les tribunaux à une ou deux chambres au plus avec réduction au strict nécessaire des conseillers et des

La question financière, qui joue un rôle important dans le projet Cazot, soulève aussi une vive opposition. Il va falloir indemniser les officiers ministériels, dont les charges seront sup-primées ou diminuées d'importance, et cette indemnité qu'on ne chiffre pas à moins de 30 millions, en outre qu'elle constituera une charge considérable pour le Trésor, deviendra une occasion de mauvais vouloir contre le gouver-nement de la part des officiers ministériels appelés à y participer dans une certaine proportion. Il paraît juste, en effet, que ces officiers ministériels appartenant au ressort où devront être portées les affaires ressortissant au tribunal disparu tiennent compte de cet avantage à leurs confrères supprimés ou amoindris. Comme vous le voyez, le projet de

M. Cazot est loin d'aller tout seul, et l'on comprend que M. René Goblet, l'ancien sous-secrétaire d'Etat de M. Leroyer, en s'écriant, hier, dans la séance de l'Union républicaine, que la majorité n'était nullement acquise à la solution gouvernementale concer-nant la magistrature ait obtenu l'assentiment de la plupart des membres présents.

L'idée de la réunion plénière des gauches mise en avant par certaines menaces de l'Union républicaine qui ont en même temps des attaches dans le groupe Louis Blanc, semble à tous observateurs intelligents avoir pour objectif beaucoup plus la question d'amnistie plénière que la formation d'une majorité gouvernementale ou de gouvernement. Le Rappel l'indique, du reste, clairement, ce matin, en dé-clarant qu'il y a certainement une équivoque entre le ministère et les gauches au sujet de l'amnistic, le premier disant que la majorité s'étant en-gagée contre l'amnistie, il ne saurait venir lui demander de se déjuger, tan-dis que les secondes, prétendant que le ministère étant contre l'amnistie ce serait vouloir susciter une nouvelle crise que de l'obliger à renoncer à son opinion. Cette équivoque, pour la faire cesser, il est besoin d'une explication franche, et ce n'est qu'à l'aide d'un villes et des campagnes exercent une | avis nettement exprimé par la majorité

sans exception de groupes, qu'on pourra y parvenir.

Il n'est pas, après cela, difficile de deviner que le Centre gauche étant en excessive minorité dans la réunion plénière, les partisans de l'amnistic

appartenant à l'extrême appartenant a l'extrême gauche et formant déjà la moitié de l'Union répúblicaine, auront la majorité pour peu que dans la réunion plénière ils ped que dans la reulion piemere lis rallient l'autre moitié de l'Union et quelques voix de la Gauche modérée. Or, c'est à quoi ils ne désespèrent pas d'arrivel. C'est pourquoi l'on suppose généralement que jusqu'à ce que l'on sache si la Gauche républicaine donnant dans le piège, consent à la réunion, il sera sursis à tout débat sur la propositon de M. Louis Blanc.

Quant à la crise ministérielle qui pourrait résulter de certaines résolutions adoptées en réunion plénière, ainsi que l'a fait observer, hier, M. Floquet, c'est, croyez-lebien, le moindre des soucis des meneurs auxquels je faisais allusion tout à l'heure. En tout cas s'il se forme une majorité de gouvernement à la suite de la reunion projetée, le Cabinet est dès à présent prévenu par les organes les plus influents des trois groupes, que ce sera une majorité essentiellement dirigeante

et non pas dirigée.

La République française met, ce matin, M. Jules Ferry au pied du mur au sujet de l'établissement de la laïcité qui fait défaut dans les deux projets qu'il a fait déposer, 'avant-hier, sur le bureau de la chambre. le premier ten-dant à randre obligatoire l'enseignement primaire, l'autre à le rendre grament primaire, l'autre à le rendre gra-tuit. Si le ministre de l'instruction pu-blique ne comble pas à bref délai la lacune signalée par le moniteur de l'opportunisme, il est menacé dans son portefeuille, attendu quela Cham-bre mettant à l'ordre du jour, sur la demande d'un des membres de la ma-jorité, le projet de loi des 22, quiédicte en première ligne le suppression de la législation de 1850 avec toutes ses conséquences, et adoptant les disposi-tions de ce projet, oblige M. Jules Ferry à céder la place à M. Paul Bert. Je n'ai pas besoin d'ajouter que per-sonne n'imagine que le ministre de l'instruction publique ne s'exécutera pas promptement à l'égard de l'invita-

tion qui lui est adressée. La Bourse se raffermit de plus en plus. Les cours de nos rentes se sont améliorés de nouveau de quelques centimes.

Les journaux du soir nous apporteront le compte-rendu des obsèques de M. Jules Favre. Quoique la Chambre n'ait pas suspendu ses séances, comme on l'avait prétendu, un grand nombre de sénateurs et de députés sont allés à Versailles, pour assister à la céré-monie. On a beaucoup remarqué cette circonstance que lecercueil du défunt, ancien ministre et sénateur, était re-couvert de la simple toge de l'avocat. C'est donc surtout comme orateur du barreau, et non comme orateur politique, que la famille du mort a voulu honorer celui qu'elle vient de perdre. Tous les ministres ou à peu près, figuraient dans le cortége, où l'on remarquait aussi une soixantaine d'avocats de la Cour d'appel de Paris revêtus de leur robe. Ainsi que les journaux du soir yous le diront, aucun discours n'a été prononcé.

Les funérailles de M. Léonce de Lavergne n'ont pas eu lieu à Versail-

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 24 JANVIER. -- 55 ---

SANS FAMILLE PREMIÈRE PARTIE

XXI

LA FAMILLE DISPERSÉE

- En avant, Capi! Et prenant Lise par la main, je me mis a courir avec elle accompagné par les aboie-ments joyeux de capi qui sautait autour de nous. Peut-être croyait-il que nous nous en allions pour longtemps sur les grands chemins, ce qui lui aurait mieux plu que de rester à la maison où il s'ennuyait, car il ne m'était pas toujours possible de m'occuper de lui. - ce qu'il aimait pardes-

Nous étions tous endimanchés et superbes avec nos beaux habits à manger du rôti. Il y avait des gens qui se retournaient pour nous voir passer. Jo ne sais pas ce que j'étais moi-même, mais Lise, avec son chapeau de paille, sa robe bleue et ses bottines de toile grise était bien la plus jolie petite fille qu'on puisse voir, la plus vivante ; c'était la grâce dans la vivacité, ses yeux, ses narines frémisantes, ses épaules, ses bras, ses mains, tout en elle parlait el

Le temps passa si vite que je n'en eus

pas conscience; tout ce que je sais, c'est que comme nous arrivions à la fin du diner, l'un de nous remarqua que le ciel s'emplissait de nuages noirs du côté du couchant, et comme notre table était servie en plein air sous un gros sureau, il nous fut facile de constater qu'un orage se pré-

- Lés enfants, il faut se dépêcher de rentrer à la Glacière.

A ce mot, il y eut une exclamation gé-- Déjà l' Lise ne dit rien, mais elle fit des gestes

de dénégation et de protestation.

— Si le vent s'élève, dit le père, il peut chavirer les panneaux : en route ! Il n'y avait pas à répliquer davantage ; nous savions tous que les panneaux vitrés sont la fortune des jardiniers, et que si le

vent casse les verres, c'est la raine pour eux. - Je pars en avant, dit le père ; viens avec moi, Benjamin, et toi aussi Alexis, nous prendrons le pas accéléré. Remi vien-

dra en arrière avec Etiennette et Lise. Et sans en dire davantage ils partirent à grands pas, tandis que nous les suivions moins vite, réglant notre marche, Etien-nette et moi, sur celle de Lise.

Il ne s'agissait plus de rire, et nous ne courions plus, nous ne gambadions plus. Le ciel devenait de plus en plus noir et l'orage arrivait rapidement précédé par des nuages de poussière que le vent, qui s'était élevé, entraînait en gros tourbilions. Quand on se trouvait pris dans un de ces tourbillons il fallait s'arrêter, tourner le

dos au vent, et se boucher les yeux avec les deux mains car on était aveuglé ; si l'on respirait on sentait dans sa bouche un goût de cailloux. Le tonnerre roulait dans le lointain et ses

grondements se rapprochaient rapidement se mèlant à des éclats stridents. Etiennette et moi nous avions pris Lise

par la main, et nous la tirions après nous, mais elle avait peine à nous suivre, et nous ne marchions pas aussi vite que nous aurions voulu.

Arriverions-nous avant l'orage ? Le père, Benjamin et Alexis, arriveraient

Pour eux, la guestion était de tout autre importance; pour nous, il s'agissait simplement de n'être pas mouillés, pour eux de mettre les châssis à l'abri de la destruction, c'est-à-dire de les fermer pour que le vent ne pût pas les prendre en dessous et les culbuter pêle-méle.

Les fracas du tonnerre étaient de plus en plus répétés, et les nuages s'étaient tellement épaissis qu'il faisait presque nuit ; quand le vent les entr'ouvrait, on aperce vait cà et là dans leurs tourbillons noirs des profondeurs cuivrées. Evidemment ces nuages allaient crever d'un instant à l'au-

Chose étrange, au milieu des éclats du tonperre nous entendimes un bruit formi-dable qui arrivait sur nous, et qui était inexplicable : il semblait que c'était un régiment de cavaliers qui se precipitaient pour fuir l'orage : mais cela était absurde : comment des cavaliers seraient-ils venus dans ce quartier?

Tout à coup la grêle se mit à tember ; que que grêlons d'abord qui nous frappèrent au visage, puis presque instantanément, une vraie avalanche : il fallut nous

jeter sous une grande porte.

Et alors nous vimes tomber l'averse de grêle la plus terrible qu'on puisse imagi-ner; en un instant la rue fut couverte d'une couche blanche comme en plein hiver; les grêlons étaient gros comme des cenfs de pigeon et en tombant ils produisaient un tapage assourdissant au milieu duquel éclataient de temps en temps des bruits de vitres cassées ; avec les grêlons qui glissaient des toits dans la rue tombaient toutes sortes de choses, des morceaux de tuiles, des plâtras, des ardoises broyées, surtout des ardoises qui faisaient des tas noirs au milieu de la blancheur de la grêle.

Hélas! les panneaux! s'écria Etiennette.

C'était aussi la pensée qui m'était ve nu à l'esprit. - Peut-être le père scra-t-il arrivé

temps? — Quand même ils seraient arrivés avant la grêle, jamais ils n'auront eu le temps de couvrir les panneaux avec les paillassons;

tout va être perdu. — On dit que la grêle ne tombe que pa - Nous sommes trop près de la maison

pour qu'elle nous ait épargnés; si elle tombe sur le jardin comme ici, le pauvre père va être ruiné ; oh ! mon Dieu,il comptait tant sur la vente, et il avait tant l'esoin de cet argent!

Sans bien connaître le prix des choses j'avais bien souvent entendu dire que les paneaux vitrés contaient 4% ou 1800 fr. le cent, et je compris tout de suite quel dé sastre ce pouvait être pour nous, si la grêle avait blisé nos cinq ou six cents panneaux, sans parler des serres ni des

J'aurais voulu interroger Etiennette, mais c'était à peine si nous pouvions nous en tendre tant le tanage produit par les grêlons était assourdissant; et puis, à vrai dire, Etiennette ne paraissait pas disposée à parler: elle regardait tomber la grêle avec une figure désolée, comme doit l'ètre celle des gens qui voient brûler leur maison.

Cette terrible averse ne dura pas long temps, cinq ou six minutes peut-être, et elle cessa tout à coup comme tout à coup elle avait commencé : le nuage fila sur Paris et nous pûmes sortir de dessous notre grande porte. Dans la rue, les grêlons durs et ronds roulaient sous les pieds comme les galets de mer, et il y en avait une telle épaisseur que les pieds enfonçaient dedans jusqu'à la cheville.

Lise, ne pouvant marcher dans cette grêle glacée, avec ses bottines de toile, je la pris sur mon dos; son visage si gai en venant, était maintenant navré des larmes

roulaient dans ses yeux. - Oh! mes pauvres enfants! s'écria-t-il en levant la tête à notre approche, qui lui avait été signalée par le bruit du verre que nous écrasions sous nos pas, oh! mes

pauvres enfants! Et, prenant Lise dans ses bras, il se mit à pleurer sans ajouter un mot.

Qu'aurait-il dit?

C'était un désastre; mais, si grand qu'il fût aux yeux, il était plus terrible encore

Biertôt l'appris par Etiennette et par les garçons combien le désespoir du père était justifié. Il y avait dix ans que le père avait acheté ce jardin et avait bâti lui-même cette maison. Celui qui lui avait vendu le terrain lui avait aussi prêté de l'argent pour acheterle matériel nécessaire à son

métier de fleuriste. Le tout était payable ou remboursable, en quinze ans, par annuités. Jusqu'à cette époque, le père avait pu payer régulière-ment ces annuités, à force de travail et de privations. Ces payements réguliers étaient d'autant plus indispensables, que son créancier n'attendait qu'une occasion, c'est-à-dire qu'un retard, pour reprendre terrain, maison, matériel, en gardant, bien entendu, les dix annuités qu'il avait déjà reçues : c'était même là, paraît-il, sa spéculation, et c'était parce qu'il espérait bien qu'en quinze ans, il arriverait un jour où le père ne pourrait pas payer, qu'il avait risqué cette spéculation, pour lui sans danger, - tandis qu'elle en était pleine, au contraire, pour son débiteur.

Ce jour était enfin venu, grâce à la grêle.

A suipre.